



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan stratégique de lutte contre la pollution par la chlordécone 2021-2027

Premier bilan annuel

Synthèse des principales avancées
du Plan Chlordécone au 31 mars 2022



La pollution durable par la chlordécone, molécule utilisée en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier, constitue par son ampleur et sa persistance un **enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social pour les Antilles**.

Le Plan Chlordécone IV a été lancé fin février 2021 et se poursuit jusqu'en 2027. Il est piloté au niveau national par le ministère de la santé et de la prévention, et le ministère chargé des outre-mer, et localement par les préfets de Guadeloupe et de Martinique, qui président les comités de pilotage locaux associant les parties prenantes. En s'appuyant sur les acquis des Plans d'action précédents, le Plan Chlordécone IV a pour ambition de :

- Protéger la santé des populations antillaises
- Tendre vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation
- Prendre en charge les impacts dans tous les domaines affectés

Doté d'un budget total de **92 millions d'euros** sur sa durée, soit plus que les trois Plans précédents réunis, le Plan IV prévoit la mise en place de **47 actions** sur la période 2021-2027.

Ce document présente de manière synthétique les avancées majeures du Plan, pour sa première année de mise en œuvre. Le rapport complet est disponible en ligne ici :

QR CODE

AVANCÉES SIGNIFICATIVES UN AN APRÈS LE LANCEMENT DU PLAN

- **Reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie professionnelle du régime agricole depuis décembre 2021**, concernant les salariés agricoles et exploitants agricoles en activité ou à la retraite, au même titre que la maladie de parkinson et certains cancers reconnus auparavant **et mise en place d'un dispositif d'accompagnement gratuit permettant de faciliter les démarches d'indemnisation.**
- **Mise en place de la chlordéconomie gratuite pour tous sur chaque île (environ 3 800 analyses effectuées en 2021)** pour permettre à chacun d'évaluer son exposition éventuelle à la chlordécone et de bénéficier d'un accompagnement adapté car il est possible de diviser par deux la concentration en chlordécone dans le sang en ne consommant plus d'aliment contaminé pendant 6 mois.
- **Mise en place en décembre 2021 d'une aide exceptionnelle pour les marins pêcheurs salariés et les patrons embarqués** pour compenser leurs pertes de revenus liées à la pollution des eaux par la chlordécone. L'indemnisation couvre le montant des cotisations CSG et CRDS pendant 3 ans et mobilise 1,5 millions d'euros par an.
- **Amplification des aides aux agriculteurs pour tendre vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation : par exemple avec 1 200 analyses gratuites de sols, des eaux et des fourrages** et des aides pour décontaminer leurs cheptels et changer les pratiques culturales.
- **Lancement du premier appel à projets de recherche dédié à la chlordécone par l'Agence nationale de la recherche** en partenariat avec la Région Guadeloupe et la Collectivité Territoriale de Martinique.
- **Démarrage des actions pédagogiques à destination des élèves et des professeurs dans chaque île, malgré la crise sanitaire traversée.**
- **42 des 47 actions initiées, dont la moitié opérationnelles, et 8,8 millions d'euros de crédits publics engagés en 2021 sur une enveloppe prévue de 11,1 millions d'euros, soit 79 %.**
- **3 réunions des comités de pilotage locaux en Guadeloupe et en Martinique, présidés par les préfets rassemblant :** les collectivités locales, les parlementaires, les services de l'Etat et autres parties prenantes des territoires tels que les organisations professionnelles, les associations et différents opérateurs. Le Comité de pilotage national, coprésidé par le Directeur général de la santé et la Directrice générale des outre-mer s'est également réuni 3 fois.
- **Nomination d'une directrice de projet en charge de la coordination interministérielle du plan** pour veiller à sa bonne exécution.

POPULATION GÉNÉRALE ET CONSOMMATEURS



Les mesures à destination du grand public ont été concentrées sur la sécurisation de l'alimentation et de l'eau potable pour réduire l'exposition des consommateurs à la chlordécone. **Les contrôles effectués ont été significativement renforcés.**

Des actions ont été engagées par les Agences régionales de santé, portant sur le programme Jardins Familiaux (JaFa) et les analyses gratuites de chlordécone dans le sang (chlordéconémie). L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Guadeloupe a lancé le programme Titiri, informant sur les risques d'exposition à la chlordécone liés à la consommation de mollusques, poissons et crustacés.

Des analyses de sols gratuites sont également proposées aux agriculteurs et aux détenteurs de jardins pour mieux identifier les zones à risque de contamination des denrées sensibles par la chlordécone.

PENDANT L'ANNÉE 2021

> Plus de 3 600

analyses ont été effectuées sur les denrées alimentaires d'origine animale et végétale.

97,3 %

des contrôles sont conformes* et environ **62 %** des contrôles révèlent l'absence de trace de chlordécone.

(source : Direction générale de l'alimentation et Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

> 80 %

des carcasses de bovins contrôlées font apparaître une absence de chlordécone ou des traces infimes qui ne peuvent être quantifiées (contre 46 % en 2018).

(source : Direction générale de l'alimentation et Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

> 253

analyses d'eau potable ont été effectuées en Martinique, **100 %** de conformité.

(source : Agence régionale de santé)

> 441

prélèvements effectués sur l'eau potable en Guadeloupe.

97,5 %

des contrôles sont conformes. Des mesures sont mises en place pour lutter contre les non-conformités, telles que la mise en place d'un plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux, l'installation de filtres à charbon actif par exemple.

(source : Agence régionale de santé)

Connaître pour protéger

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé le 10 mars 2022, le premier appel à projet dédié à la chlordécone, en partenariat avec la Région Guadeloupe et la Collectivité Territoriale de Martinique. **6 M€** sont mobilisables. Parmi les axes thématiques retenus, figurent la prévention des expositions pour abaisser les causes et les facteurs de risque liés à la présence du chlordécone et l'élaboration de solutions innovantes et durables pour les acteurs économiques, dont la remédiation des sols.

L'étude ChlorExpo est lancée et permettra d'affiner les connaissances sur les expositions alimentaires et les moyens de les limiter tout en consommant des produits locaux.



POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES ET LES PLUS EXPOSÉES



Les populations les plus vulnérables et les plus exposées sont : les auto-consommateurs des produits de la pêche ou de jardin, les travailleurs agricoles, les femmes enceintes ou en âge de procréer, et les jeunes enfants.

Le dosage de la chlordécone dans le sang est gratuit pour tous dans les deux îles. Ce dosage permet à chacun d'évaluer son exposition éventuelle à la chlordécone. Des recommandations alimentaires et des mesures d'accompagnement sont déployées, en priorité vers les personnes les plus exposées et les plus vulnérables. **En ne consommant plus d'aliments contaminés pendant 6 mois, il est possible de diviser par deux sa concentration de chlordécone dans le sang.**

Des fiches d'information à destination des femmes enceintes sont distribuées en Guadeloupe aux femmes ayant un projet de grossesse ou de jeunes enfants. En Martinique, des consultations préconceptionnelles sont effectuées et des fiches maternité sont distribuées.

Le programme Jardins Familiaux (JaFa) se poursuit et est amplifié sur les deux îles. Il vise à aider les personnes cultivant dans leur jardin des produits qu'ils consomment, à réduire leur exposition à la chlordécone avec des analyses de sols gratuites et des conseils lors des visites à domicile.

PENDANT L'ANNÉE 2021

> 3 800

dosages gratuits de chlordéconémie réalisés sur les deux îles.

(source : Agences régionales de santé)

> 100

participants aux ateliers d'accompagnement en Martinique.

(source : Agence régionale de santé)

> 1 371

jardins analysés et

146

visites à domicile visites à domicile dans le cadre du programme JaFa en Guadeloupe et Martinique.

(source : Agences régionales de santé)

> 200

consultations préconceptionnelles ont eu lieu en Martinique. 500 fiches maternité ont été distribuées.

(source : Agence régionale de santé)

> **Le programme Titiri**

est engagé en Guadeloupe (visant à la réduction de l'exposition via la consommation de produits de la pêche), avec la mise en ligne d'un site internet dédié.

Connaître pour protéger

Début 2021, l'Anses a publié deux nouvelles valeurs toxicologiques de référence (interne et externe). On peut ainsi estimer, sur la base des résultats d'imprégnation de l'étude Kannari que la grande majorité de la population des Antilles (autour de 85 % de la population de Guadeloupe et 75 % de la population de Martinique) présentait en 2014, une chlordéconémie inférieure à la valeur toxicologique de référence interne fixée à 0,4 µg/l.

D'après l'étude Karuprostate, plus les hommes sont exposés à la chlordécone, plus le risque de survenue de cancer de la prostate est élevé. En tenant compte des niveaux d'imprégnation constatés sur la durée de cette étude (2004-2007), les auteurs estiment que 5 à 7 % des cas de cancer de la prostate sont attribuables à la chlordécone.



PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE MARINE ET DE L'AGRICULTURE



L'Etat accompagne les filières de la pêche, de l'aquaculture marine et de l'agriculture pour « tendre vers le zéro chlordécone » dans l'alimentation.

FILIÈRE PÊCHE

Une aide exceptionnelle sur 3 ans (2022-2024) a été créée pour les marins pêcheurs salariés et les patrons embarqués afin de **compenser leurs pertes de revenus liées à la pollution des eaux par la chlordécone**. Cette aide couvrira à 100 % les cotisations dues à l'URSSAF par les marins pêcheurs et les patrons embarqués. L'objectif est de permettre aux professionnels de la pêche de dégager des marges de manœuvre en matière de trésorerie, qui leur permettront d'entrer dans un dispositif d'accompagnement

au traitement de la dette sociale. La signature de plans d'apurement permettra dès lors aux entreprises de redevenir éligibles aux aides publiques notamment le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), avec en particulier les aides à la compensation des surcoûts. Les pêcheurs sont également concernés par des actions de structuration de la filière. **Un centre d'appui administratif a été mis en place en Martinique afin d'aider les professionnels à engager leurs démarches.**

PENDANT L'ANNÉE 2021

> 1,5 M€

par an pour 3 ans : **enveloppe du dispositif d'aide exceptionnelle.**

300

demandes d'aide ont déjà été instruites.

(source : Directions de la mer)

> 431

macarons pêche délivrés en Guadeloupe et en Martinique : Il s'agit d'un dispositif de traçabilité attestant notamment du respect des zones d'interdiction de pêche et la préservation de l'environnement.

(source : Directions de la Mer)

FILIÈRE AGRICOLE

Les agriculteurs bénéficient d'analyses gratuites de sol, de fourrages et d'eau sur les deux îles. Des dispositifs d'accompagnement sont engagés pour aider les agriculteurs à décontaminer leurs cheptels et cultiver des produits sains en zone contaminée.

En Guadeloupe, des actions de structuration de la filière agricole sont en cours grâce à la promotion de deux projets financés par **France Relance à hauteur de 400 000 €**, concernant la filière fourrage et la filière fruit à pain. Un label est en cours de conception en partenariat avec l'IGUAFLHOR.

En Martinique, un projet du Parc Naturel Régional autour du label « Zéro Chlordécone » fera l'objet d'un investissement de **523 000 €** via France Relance, et un guichet unique a été mis en place auprès de la Chambre d'agriculture pour les analyses de sol et l'accompagnement des producteurs de végétaux.

Un accompagnement individualisé des éleveurs est engagé en Martinique. Le suivi est effectué par le Groupement de défense sanitaire de Martinique (GDSM), et permet la mise en place de plans de décontamination pour les éleveurs de bovins. Cette démarche est efficace et fournit de bons résultats.

PENDANT L'ANNÉE 2021

> 1 029

analyses gratuites de sols,

142

analyses de fourrages réalisées chez les agriculteurs sur les 2 îles.

(sources : Direction générale de l'alimentation)

> 97

éleveurs suivis par le Groupe de défense sanitaire de Martinique (GDSM), avec 52 plans de décontaminations mis en place.

(source : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

> 19 %

des zones d'intérêt agricole (5 500 ha) de terre ont fait l'objet d'analyses de sol en Guadeloupe.

(source : Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt)

> 24 %

des zones d'intérêt agricole (10 000 ha) ont été analysés en Martinique.

(source : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Les cartographies de la contamination des sols de Guadeloupe et de Martinique ont été mises en ligne. L'objectif est de prioriser les analyses de sols dans les zones les plus à risques de contamination des analyses de sol prioritaires dans les zones les plus à risques.

Connaître pour protéger

Les travaux de recherche se poursuivent. Une expérimentation scientifique, lancée sur la base des résultats du projet INSSICCA (2016-2020), pour estimer la durée nécessaire de décontamination d'un animal en fonction de dosages sanguins de chlordécone, permettra d'éviter les dépassements de limites maximales de résidus sur les carcasses après abattage.

Des études sont également en cours pour développer des méthodes de décontamination des sols, modéliser les transferts de pollution dans l'environnement et étudier la contamination des animaux d'élevage à la chlordécone.

TRAVAILLEURS AGRICOLES



Le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) est opérationnel. Il concerne les travailleurs et exploitants agricoles ultramarins en activité ou à la retraite. La maladie de Parkinson et certains cancers du sang sont déjà reconnus. Le fonds concerne également les enfants dont l'un des parents a été exposé professionnellement aux pesticides pendant la période prénatale avec plusieurs pathologies prises en compte.

Le cancer de la prostate est désormais reconnu comme maladie professionnelle en lien avec une exposition aux pesticides (dont la chlordécone) pour le régime agricole.

Un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en place aux Antilles afin de permettre aux victimes de maladies professionnelles liées à une exposition aux pesticides, dont la chlordécone, de déposer leurs demandes d'indemnisation auprès du fonds.

Une instruction interministérielle pour la mise en place des Centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) a été publiée en décembre 2021. Leur mise en place facilitera le suivi des salariés concernés par une exposition environnementale dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Connaître pour protéger

Les travaux de recherche sur les connaissances des effets différés des pesticides sur la santé des travailleurs menés par Santé Publique France ont été poursuivis avec l'analyse d'une cohorte d'environ 13 000 travailleurs agricoles exposés à la chlordécone en Martinique et Guadeloupe avec une analyse prévue des données des registres des cancers. Les résultats sont attendus pour décembre 2023.



ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Le plan prévoit des actions spécifiques de formation de l'ensemble de la communauté éducative : professeurs comme élèves, y compris dans l'enseignement agricole. Les parents sont également sensibilisés à la thématique de la chlordécone.

En Guadeloupe, l'IREPS sensibilise les collégiens sur la chlordécone et les méthodes pour se prémunir d'une contamination.

En Martinique, deux séminaires de formation ont été organisés à destination de près de 450 personnes de différentes catégories professionnelles des écoles, collèges, et lycées par l'IREPS, des chercheurs, et l'ARS sur 5 jours.

PENDANT L'ANNÉE 2021

> 112

écodélégués et

48

professeurs référents formés en Guadeloupe.

(source : Direction générale de l'enseignement scolaire)

> 450

personnes formées lors de 2 séminaires sur 5 jours de formation en Martinique.

(source : Direction générale de l'enseignement scolaire)

> 50

personnels administratifs du rectorat formés en Martinique.

(source : Direction générale de l'enseignement scolaire)

> 6 800

connexions à l'espace numérique de travail consacré à la chlordécone en Martinique.

(source : Direction générale de l'enseignement scolaire)

PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Une action de formation a été engagée auprès des professionnels de santé sur les deux îles en 2021 pour les sensibiliser au dispositif de chlordéconémie et aux mesures de réduction de l'exposition à la chlordécone.

PENDANT L'ANNÉE 2021

> 110

professionnels de santé formés en Guadeloupe.

(source : Agence régionale de santé)

> 110

professionnels de santé formés en Martinique.

(source : Agence régionale de santé)



AVANCEMENT GÉNÉRAL DU PLAN

Depuis son lancement, le Plan a été déployé conformément aux objectifs : 42 des 47 mesures sont initiées dont la moitié sont opérationnelles.

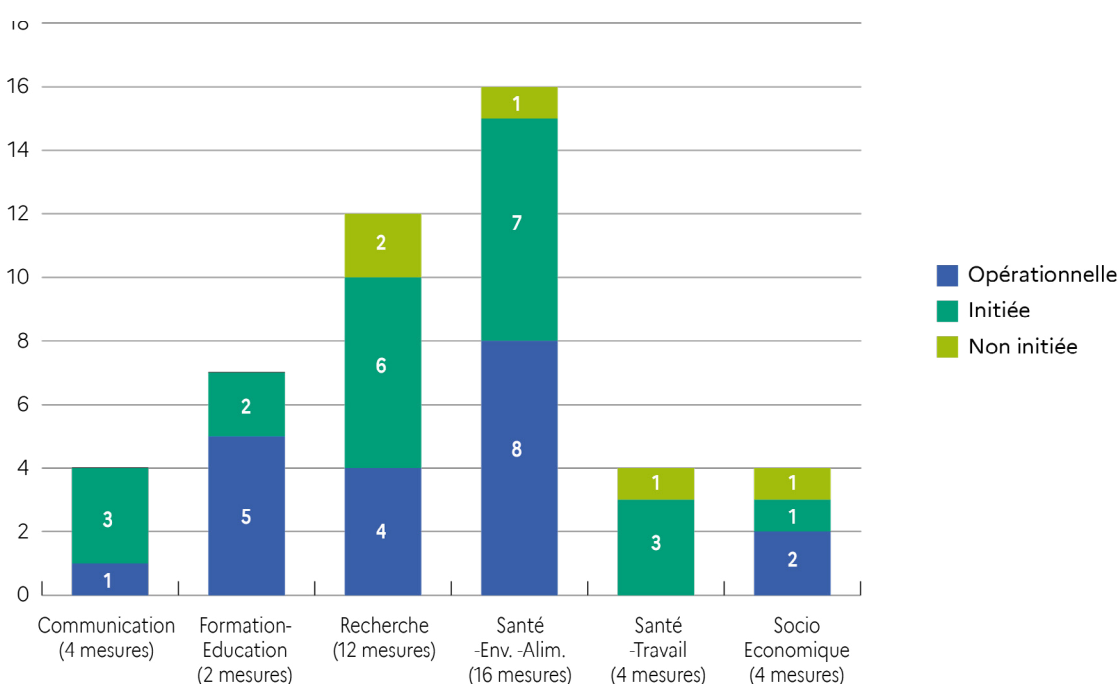
Une gouvernance renouvelée :

3 comités de pilotage nationaux animés par le directeur général de la santé et la directrice générale des outre-mer permettent de suivre avec l'ensemble des ministères la bonne avancée du plan. La mise en œuvre du Plan est coordonnée par une directrice de projet en charge de la coordination interministérielle qui veille à la mise en œuvre effective du Plan.

3 comités de pilotage locaux réunis dans chaque sous-présidence des préfets associant les collectivités locales, les parlementaires, les services de l'Etat et autres parties prenantes des territoires tels que les organisations professionnelles, les associations et différents opérateurs.

La nouvelle gouvernance des actions de recherche a été mise en place, composée du Comité de Pilotage Scientifique National (CPSN) et de la coordination Locale de la Recherche sur la Chlordécone aux Antilles (Cloreca).

Etat d'avancement des actions Plan par stratégie après un an de mise en œuvre (en nombre d'actions)



AVANCEMENT GÉNÉRAL DU PLAN

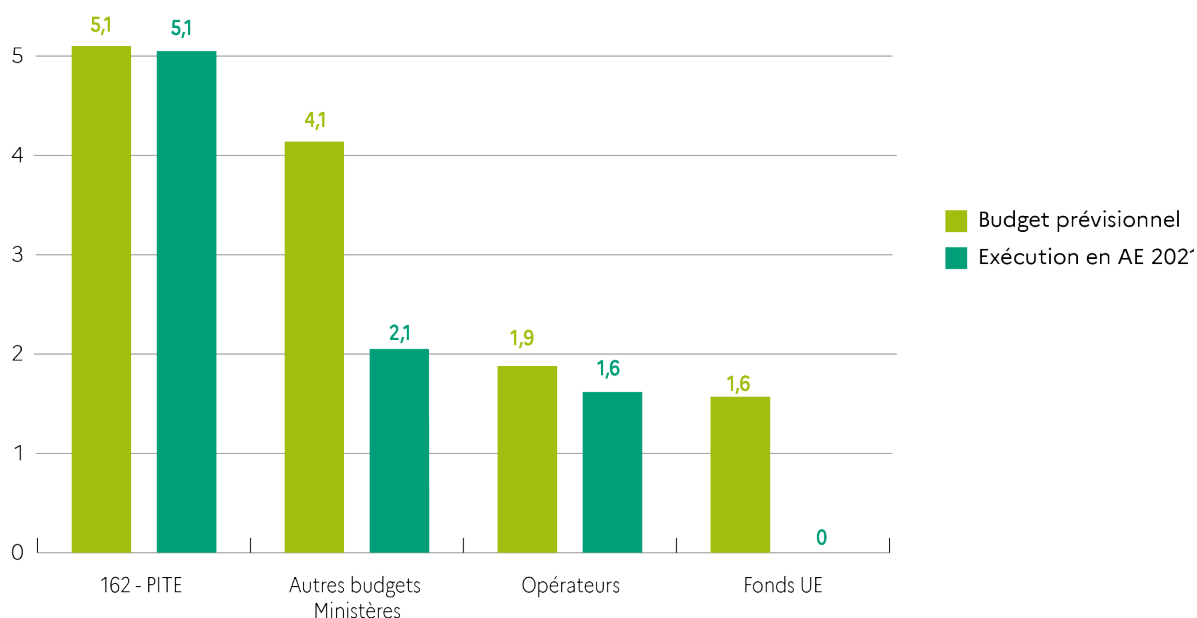
Budget :

Le budget prévisionnel est de 92 M€ sur la durée du Plan (2021-2027). Pour l'année 2021, le budget prévisionnel total s'élevait à 12,7 M€ en autorisation d'engagement (AE), dont 11,1 M€ de crédits d'Etat.

> **8,8 M€**

de **Crédits publics engagés en 2021** (soit 79 % des prévisions).

Répartition du budget et de l'exécution des crédits (AE) du Plan Chlordécone IV en 2021 par financeur (millions d'euros)



Ces crédits proviennent du Programme des interventions territoriales de l'Etat, des différents ministères impliqués dans la mise en place du Plan, d'opérateurs de l'Etat, et de l'Union européenne.

> **100 %**

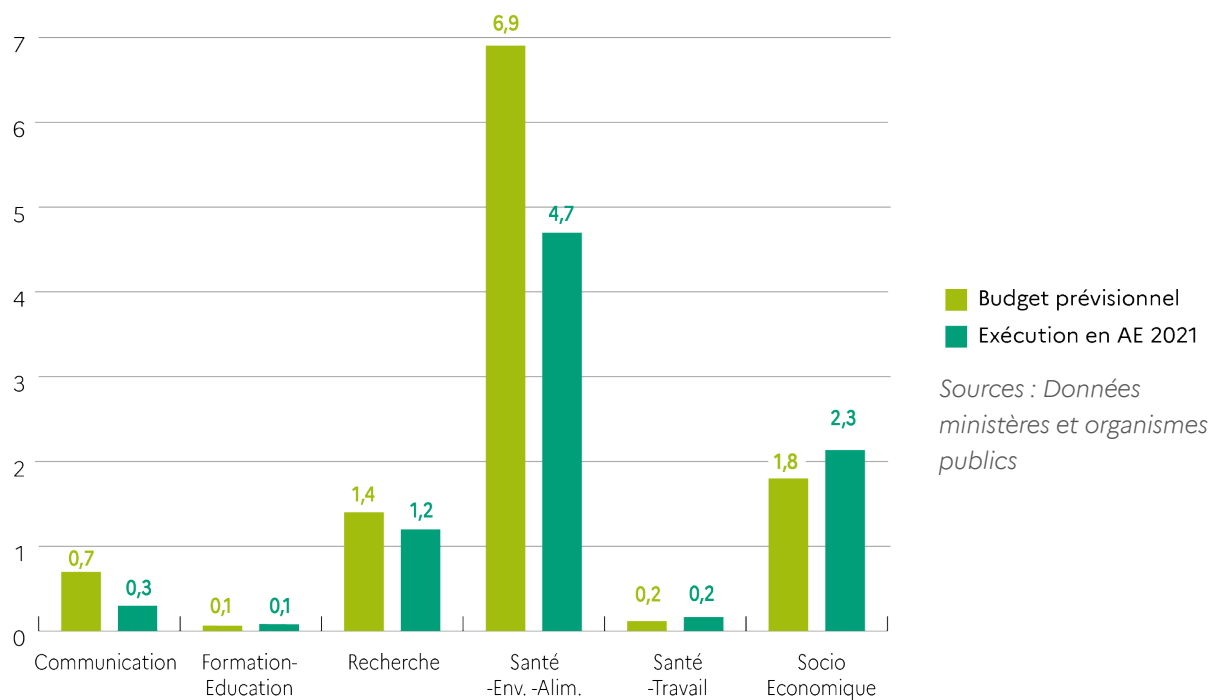
des **crédits du PITE** ont été engagés en 2021

Il s'agit d'un excellent taux d'exécution par rapport au montant prévu (5,1 M€ en AE et 3,8 M€ en CP) ont été dépensés en 2021 sur une enveloppe de 5,1 M€ en AE et CP), et ce, en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire.

Les crédits ont principalement été consommés dans le cadre des stratégies Santé-environnement-alimentation, Socio-économique et Recherche.

AVANCEMENT GÉNÉRAL DU PLAN

Budget prévisionnel et montant d'exécution des crédits (AE), en millions d'euros en 2021





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*